PV Réunion du 27 décembre 2022

Salle de réunion, département de chimie (UFR S&T)

14h

Présents : Michel Petibon, Jacques Daudin, Bruno Schmaltz

1. **CTA**

Discussion autour de la fiche des heures prévisionnelles de C. Blachier. Demande d'augmentation des heures du CTA par l'ajout des heures financées par la Ligue pour les CTA.

M. Petibon va se renseigner via le CDOS (Adeline) pour savoir comment il est possible d'augmenter encore le nombre d'heures du CTA et d'ajouter les heures financées par la ligue.

Le CTA devra remplir un doc Excel avec les heures faites afin d'assurer un suivi (comme le fait D. Robert de façon journalière)

2. **Intervenants/Interventions CDO**

Comment indemniser les formateurs arbitres ?

M. Petitbon propose de payer un repas en fin d'année pour tous les formateurs qui interviennent sur les manifestations CDO. Pour cela, un calendrier de formation ainsi qu'un nombre d'intervenant doit être remonté à M. Petibon.

Cas Maxime Bouet

Le contrat a été fait pour les deux stages.

Les techniciens n'ayant pas de BPJEPS ou CQP ne sont pas indemnisés par le comité (bénévoles)

Pour les remboursements de repas lors des stages (intervention sur la journée), M. Petibon va voir ce qu'il peut faire. Il précise que les Conseillers territoriaux ne perçoivent pas de remboursement de repas.

3. **Budget**

Fond de développement arbitre. B Schmaltz indique qu'il est de 2940€ tenant compte des engagements fait en octobre 2022.

Cette somme aux clubs doit être facturée en début de saison et doit permettre des actions de développement de l'arbitrage. Une partie sera dirigé vers le salaire du CTA. Des actions comme le challenge de l'arbitrage ou les récompenses (sifflets de bronze et d'argent) seront aussi pris sur ce budget (voir pacte officiel 2024).

Michel Petibon précise que dans l'organisation en place au CD37 pour les facturations aux clubs les frais d'engagements des équipes ainsi que le fonds de développement sont régularisés sur la facture de fin de saison en Avril.

4. **Covoiturage**

Bien que ce phénomène ne soit marginal, il sera mis en place. Un groupe de travail doit être mis en place par M. Petibon.

5. **Communication**

Suite à la demande de communication de B. Schmaltz, qui précise qu'il peut être contacté dans la journée en semaine, M. Petibon utilisera cette plage horaire pour communiquer avec la CDO et son président (via téléphone ou mail).

Réunion terminée à 16h10.